



**Est
Ensemble**
Grand Paris

CHARTRE POUR
LE **DÉVELOPPEMENT**
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
DANS LE SECTEUR
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE LA CONSTRUCTION

Dans un monde aux ressources limitées, l'économie circulaire s'impose comme la seule économie durable, en produisant de façon cyclique et en faisant des déchets des ressources.

Particulièrement dans le secteur du Bâtiment et Travaux Public (BTP), responsable des deux tiers des déchets nationaux, il devient indispensable de mettre en application une stratégie d'économie circulaire. Ainsi, en prenant en compte dès la conception d'un ouvrage, les impacts et les coûts globaux de sa construction, son usage, ses éventuelles évolutions et sa fin de vie, il sera possible de limiter l'utilisation de ressources et les pollutions durant tout son cycle de vie.

Cette transition vers l'économie circulaire nécessite d'investir simultanément plusieurs champs d'action : approvisionnement durable, éco-conception, allongement de la durée d'usage, réemploi et recyclage des déchets.... Et pour pouvoir répondre à l'objectif de 70% des déchets du BTP valorisés sous forme de matière d'ici 2020, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce mouvement doit inclure l'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière et faire évoluer toutes les pratiques. La charte pour le développement de l'économie circulaire et l'occupation temporaire propose d'y contribuer.

Territoire en pleine mutation, Est Ensemble est un terrain privilégié pour expérimenter ces nouvelles pratiques de réemploi et de valorisation des matériaux du BTP. Est Ensemble s'est d'ores et déjà engagé dans cette démarche en adoptant le 1er avril 2019 un Plan d'économie circulaire 2019-2021, dont l'une des orientations est la mobilisation des acteurs avec une attention particulière accordée aux acteurs du BTP du territoire.

Même si aujourd'hui les freins - assurantiels, techniques, juridiques, organisationnels... - restent nombreux, cette charte est un signal positif. En la signant, les opérateurs immobiliers et des travaux publics s'engagent à promouvoir et mettre en œuvre une économie plus circulaire.

De plus, le foncier étant une ressource rare en petite couronne parisienne, Est Ensemble s'est engagé dès 2015 dans le soutien aux initiatives d'occupations temporaires par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt TempO'. En mettant à disposition des espaces en attente d'un projet d'aménagement, ce dispositif suscite l'émergence de nouveaux modes de faire la ville pour préfigurer l'avenir du quartier et répondre aux attentes des actuels et futurs habitants et riverains. L'occupation temporaire de ces délaissés urbains par des activités citoyennes culturelles, sociales, environnementales ou économiques, vient ainsi redonner vie à ces lieux et limiter les temps morts souvent cause de dépréciation.

C'est pourquoi, la charte en faveur de l'économie circulaire et l'occupation temporaire est structurée autour de quatre piliers d'intervention :

- préférer la réhabilitation à la démolition ;
- réemployer les matériaux et utiliser des matériaux biosourcés ;
- valoriser le foncier et le bâti inoccupés pendant le temps de développement du futur projet ;
- anticiper les évolutions et la fin de vie dès la conception des constructions.

Elle a pour objectif de mobiliser les acteurs de l'aménagement et de la construction car c'est à travers des actions partenariales et la mise en œuvre d'un écosystème local que cette transition pourra s'opérer.



LES SIGNATAIRES DE CETTE CHARTE S'ENGAGENT À COLLABORER AFIN DE :

- Mettre en œuvre des pratiques plus durables dans les projets urbains qu'ils développent
- Proposer des sites pilotes permettant d'expérimenter de nouvelles démarches d'économie circulaire
- Capitaliser leurs retours d'expérience respectifs suite à la mise en place de démarche de réemploi, réutilisation et recyclage de matériaux sur leurs chantiers
- Mutualiser les réflexions menées sur la mise en place d'outils favorisant l'échange de ces matériaux (par exemple : plateformes physiques et / ou numériques)
- Favoriser l'échange de matériaux entre leurs chantiers respectifs
- Contribuer ensemble à la mise en place de filières locales de réemploi et recyclage
- Développer les pratiques d'occupations temporaires des délaissés fonciers ou bâtis
- Favoriser la mobilisation des acteurs et leur montée en compétences sur les sujets de l'économie circulaire.

CELA CONSISTE NOTAMMENT À :

1 EN PHASE DE CONCEPTION, PRÉFÉRER LA RÉHABILITATION ET PENSER L'ÉVOLUTION ET LE CARACTÈRE DÉMONTABLE DE L'OUVRAGE

- Favoriser autant que faire se peut la réhabilitation et la réutilisation de l'existant
- Prévoir les évolutions du bâti en concevant réversible et démontable
- Anticiper les modes de gestion et d'entretien du futur ouvrage et les possibilités de remplacer des matériaux
- Réaliser systématiquement des diagnostics ressources sur les bâtiments qui vont être réhabilités ou déconstruits/démolis pour identifier les éléments qui pourraient être récupérés
- Imposer le réemploi ou la réutilisation en cas de possibilité de récupération in situ des matériaux issus de la démolition
- Privilégier l'utilisation d'éco-matériaux dans les projets de construction/rénovation/réhabilitation en précisant les méthodologies pour maximiser leur usage (matériaux issus du réemploi, biosourcés, recyclés et recyclables).
- Inscrire la prise en compte des objectifs d'économie circulaire parmi les critères de sélection des futurs opérateurs

2 EN PHASE DE DÉCONSTRUCTION DES BÂTIMENTS, FAVORISER LE RÉEMPLOI, LA RÉUTILISATION OU LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

- Si cela n'a pas été fait en phase de conception, réaliser des diagnostics ressources
- Intégrer des objectifs de réemploi/réutilisation/recyclage dans les missions de la maîtrise d'œuvre de déconstruction
- Le cas échéant, intégrer des préconisations techniques dans le marché de déconstruction et/ou l'intervention de prestataires spécialisés par filière de matériaux
- Intégrer dans le marché de déconstruction la dépose des matériaux sur une plateforme de stockage et de transformation de matériaux qui sera identifiée en veillant au maillage territorial et en limitant les distances de transfert pour privilégier les plateformes situées à proximité du chantier.

3 EN PHASE TRANSITOIRE, ACCOMPAGNER DES PROJETS D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN LIEN AVEC LES HABITANTS ET LES PROJETS DU TERRITOIRE, DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE DE RESSOURCES

- Identifier les sites disponibles et partager les données relatives aux espaces vacants
- Mettre à disposition des associations ou structures de l'économie sociale et solidaire des sites acquis et libérés de leurs occupants (bâti ou non) dans l'intervalle avant travaux
- Favoriser l'installation des structures en faisant les raccordements nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet
- Favoriser sur ces terrains les projets permettant de contribuer à affiner le projet urbain émergent en lien avec les habitants du quartier
- Évaluer les impacts de ces occupations et prendre part à la dynamique locale initiée par Est Ensemble pour fédérer un écosystème d'acteurs locaux

4 EN PHASE DE MISE EN ŒUVRE, UTILISER UNE PART DE MATÉRIAUX RÉEMPLOYÉS OU RECYCLÉS ET EN PENSANT LA RÉVERSIBILITÉ ET LA FIN DE VIE DE L'OUVRAGE

- Privilégier systématiquement le choix d'éco-matériaux, que ce soit des matériaux issus du réemploi, du recyclage ou bio-sourcés en inscrivant ces exigences dans les cahiers de charge des maîtres d'œuvre
- Systématiser la mise en place d'un document d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) pour une meilleure traçabilité des matériaux, une optimisation de leur usage et leur récupération en fin de vie du bâtiment
- Intégrer dans le marché de construction un approvisionnement en matériaux limitant les distances, notamment depuis des plateformes de stockage et de transformation des matériaux situées à proximité du chantier
- S'assurer de la bonne gestion des déchets du chantier, grâce à des outils d'optimisation du tri et de la gestion des déchets de chantier de type Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets de chantier (SOGED)
- Limiter la production de déchets de chantier en donnant le surplus de matériaux à des associations ou à des centres de formation
- Utiliser des matériaux réemployés ou recyclés pour la construction ou la réhabilitation de réseaux et d'infrastructures

.....

SIGNATURE DE LA CHARTE

La signature de cette charte est ouverte à tous les intervenants de l'immobilier, de la construction et des travaux publics désireux de s'engager dans cette démarche.